

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN456

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A alinéa 68, substituer les mots : "CERES (Capacité d'Ecoute et de Renseignement Electromagnétique Spatiale) et MUSIS (*Multinational Space-based Imaging System for Surveillance, Reconnaissance and Observation*)", aux mots : "CERES et MUSIS".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.